

Régulation des Cookies : les changements intervenus au 1er avril et les prochaines échéances

Depuis le 1^{er} avril 2021, les nouvelles règles sur les cookies et autres traceurs adoptées en octobre 2020 par la Cnil s'appliquent. Les internautes peuvent désormais exercer un meilleur contrôle sur ces fichiers stockés dans leurs terminaux. Quels sont les changements immédiats et les échéances à venir ?
Eléments de réponse.

L'ESSENTIEL

- Depuis le 1er avril : au lieu que le silence de l'internaute vaille acceptation des cookies lorsque l'il poursuit sa navigation, son silence vaut refus.
- Trois zones d'ombre demeurent dans les nouvelles règles édictées par la Cnil : la mesure d'audience, l'AB [testing](#), la personnalisation des pages d'un site.
- Les contrôles de la Cnil se durcissent, se multiplient et s'étendent à de nouveaux acteurs. Des recours devant le Conseil d'Etat pour contester certaines sanctions ont été effectués.
- Les *consent management platform* (CMP) sont davantage des moyens de conformité que des gages de conformité.
- Le profilage soumis à consentement dans le futur règlement européen e-[Privacy](#) est une manière de revenir sur le RGPD.
- Recommandation Cnil, RGPD et e-[Privacy](#) devront nécessairement s'articuler dans le temps, dans l'attente de l'entrée en vigueur du règlement européen en 2022/2023.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter